

Séance publique du 19 mai 2003

Délibération n° 2003-1145

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : **Carré de Soie - Pôle de loisirs et accompagnement du pôle multimodal - Individualisation d'autorisation de programme pour acquisitions foncières**

service : Direction générale

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'opération du Carré de Soie dans les communes de Villeurbanne et Vaulx en Velin est l'une des opérations majeures du plan de mandat de la Communauté urbaine. Elle entre dans le cadre général de la politique de renouvellement urbain de la première couronne.

Ce secteur de l'agglomération est caractérisé aujourd'hui par une relative obsolescence des activités en place, avec pour corollaire, la présence de friches industrielles, qui accompagne un marché résidentiel globalement déprimé.

Pourtant, le site ne manque pas d'atouts, notamment paysagers, avec le canal de Jonage et ses berges qui le mettent en relation avec les grands espaces naturels du Rhône amont que sont Miribel-Jonage, le Grand Large, la Feyssine...

De plus, la réalisation de LEA et Leslys sur l'emprise du chemin de fer de l'est lyonnais (CFEL) avec la station de la Soie, où s'établira la connexion avec la ligne A du métro prolongée, situera le Carré de Soie à un quart d'heure de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry, de la gare de la Part-Dieu et de la place Bellecour.

Le pôle de loisirs du Carré de Soie

Dans ce cadre, la réalisation d'un pôle de loisirs, comme premier élément de cette redynamisation urbaine, trouve toute sa place.

Le projet, situé sur les communes de Villeurbanne et de Vaulx en Velin, avenue Bohlen, rue Léon Blum et rue de la Poudrette vise à créer une offre de loisirs et de commerces, orientée sur les loisirs, la détente et le plein air, qui puisse rayonner sur l'agglomération et participer ainsi à travers cette nouvelle attractivité, à un changement d'image de ce secteur de l'agglomération.

Le projet devrait intégrer, au titre des différents éléments du programme, un multiplex d'une capacité de 3 700 fauteuils ainsi que l'hippodrome rénové.

Trois équipes, comprenant des investisseurs, promoteurs et gestionnaires, établissent actuellement des propositions pour ce futur pôle de loisirs.

L'objectif est de désigner un lauréat durant l'été 2003.

Il faut que la Collectivité maîtrise certains terrains-clefs pour montrer aux investisseurs que la Communauté urbaine s'implique et surtout pour peser sur les orientations à donner au projet vis-à-vis de l'investisseur qui sera retenu.

C'est pourquoi il est proposé que la Communauté urbaine négocie à l'amiable les terrains stratégiques pour assurer les conditions de réalisation des projets.

Parallèlement, la mise en place de la procédure opérationnelle la plus adaptée est en cours d'étude et sera finalisée avec le choix de l'opérateur lauréat.

C'est dans ce cadre que seront examinées les modalités de cession du foncier maîtrisé par la Communauté urbaine.

Cette phase d'acquisitions nécessite d'individualiser une autorisation de programme partielle pour un montant total de 7 500 000 €, qui pourrait être mobilisée selon l'échéancier des crédits de paiement suivant :

- 2 700 000 € en 2003,
- 2 750 000 € en 2004,
- 2 050 000 € en 2005.

Le pôle multimodal du Carré de Soie

La réalisation d'un pôle multimodal (liaison rapide, liaison express, métro, bus,...) dans le site du Carré de Soie, constitue un atout évident pour le développement du secteur ; l'objectif est donc de viser à une valorisation des terrains situés à proximité compte tenu de la desserte dont ils vont bénéficier dans l'avenir.

Ainsi l'objectif d'implanter les ateliers de LEA et Leslys en bout de ligne, en lieu et place des terrains de la Soie, répond à ce souci d'une utilisation optimum des terrains très directement desservis par de nouvelles infrastructures de transport.

Il est donc envisagé d'acquérir des terrains correspondant au cahier des charges du Sytral, dont le coût total est évalué à 2500 000 €. Ces terrains seront cédés au Sytral en échange du terrain de la Soie initialement dévolu aux ateliers.

Ces acquisitions sont à réaliser dès cette année et nécessitent une individualisation de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics pour un montant de 2 500 000 €. Les crédits de paiement sont à prévoir au titre de l'exercice 2003.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 24 mars 2003 et du Bureau restreint le 31 mars 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Accepte l'acquisition par la communauté urbaine de Lyon :

- d'une partie du foncier pour le pôle de loisirs,
- du terrain de la zone industrielle de Meyzieu pour le pôle multimodal.

2° - Autorise la cession du terrain de la zone industrielle de Meyzieu au Sytral en échange de celui de la Soie.

3° - L'opération pôle de loisirs, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation partielle de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics pour un montant total de 7 500 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant : 2 700 000 € en 2003, 2 750 000 € en 2004, 2 050 000 € en 2005.

4° - L'opération pôle multimodal, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics pour un montant de 2 500 000 € en dépenses à mobiliser sur les crédits de l'exercice 2003.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,